

Autorisation parentale pour l'usage de photos, de vidéos dans le cadre d'une activité scolaire

1. Informations de l'établissement

COLLEGE NOEL DU FAIL

Adresse : **3 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 35580 GUICHEN**

Année scolaire : **2025-2026**

Le droit à l'image se fonde sur le principe de respect de la vie privée reconnu à toute personne et en particulier au mineur (article 9 du Code civil). Cela signifie que toute diffusion d'une image, d'une vidéo sans le consentement des représentants légaux du mineur est une atteinte à son droit à la vie privée.

Dans le cadre scolaire, le droit à l'image des élèves mineurs est géré par leurs parents ou tuteur. Afin de prévenir tout contentieux, la prise de vue d'élèves doit donc être précédée d'une demande d'autorisation écrite aux parents ou tuteur qui précise le cadre dans lequel l'image de leur enfant sera utilisée.

L'établissement scolaire susnommé vous demande l'autorisation d'utiliser des photos, des vidéos de votre enfant prises dans le cadre des activités scolaires prévues cette année.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les enregistrements ne seront ni communiqués à d'autres personnes, ni vendus, ni utilisés à d'autres usages.

Chaque activité pédagogique fera l'objet d'une demande spécifique de droit à l'image.

2. Partie à remplir par les responsables légaux

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

responsable de l'élève

Classe

Déclare autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les enregistrements, photographies de notre enfant dans le cadre des activités scolaire prévues cette année.

Ou

Déclare refuser que notre enfant soit enregistré dans le cadre des activités scolaire prévues cette année (dans le cas de photos, le visage de votre enfant sera rendu flou avec un logiciel de retouche d'images de manière à le rendre totalement impossible à identifier).

Saisi en ligne à la date du

Signature :